

VULGARISATION

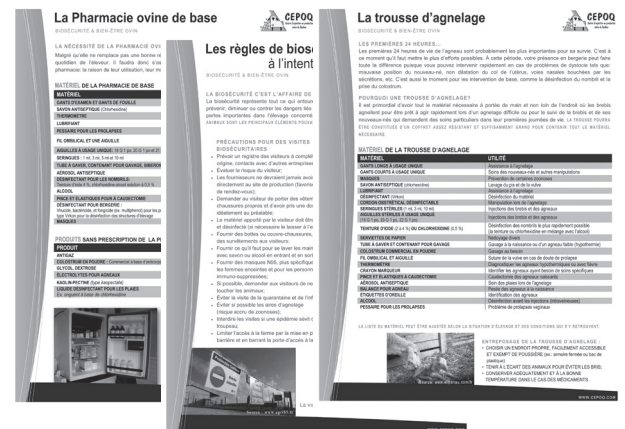
NOUVEAUTÉS | FICHES TECHNIQUES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS UNE RÉGIE BIOSÉCURITAIRE DE VOTRE TROUPEAU OVIN !

MARIE-JOSÉE CIMON, AGR.

COORDONNATRICE VULGARISATION, CEPOQ

La santé demeure sans contredit un aspect qui doit toujours être privilégié dans son élevage ovin. La production ovine fait face à une bonne panoplie d'agents infectieux présents à plus ou moins grande échelle dans les élevages québécois. Il importe donc de connaître les traitements et les mesures préventives afin de limiter leur introduction et leur propagation dans les troupeaux ainsi que leur transmission à l'humain dans certains cas.

Dans le cadre du projet : « Développement d'outils et d'ateliers de sensibilisation en accord avec les bonnes pratiques recommandées en matière de santé ovine, de biosécurité, de traçabilité et de salubrité », plusieurs fiches pratiques ont ainsi été élaborées pour les producteurs et intervenants ovins et portant sur des aspects de la santé et de la biosécurité souvent questionnés. Les fiches peuvent être téléchargées sur le site Internet du CEPOQ dans la section : **RÉFÉRENCES / Fiches techniques.**



FICHE | LA PHARMACIE OVINE DE BASE

Malgré qu'elle ne remplace pas une bonne régie en bergerie, la pharmacie doit faire partie de la gestion du quotidien de l'éleveur. Il faudra donc s'assurer d'une bonne connaissance des médicaments de sa pharmacie: la raison de leur utilisation, leur mode d'action, le dosage, la période de retrait, etc.

La **fiche** comprend tout le matériel de base essentiel aux soins de santé du troupeau. Elle y présente également les produits sans prescription ainsi que les médicaments nécessaires d'avoir à sa portée dans toute bonne pharmacie de base.

MÉDICAMENTS DE LA PHARMACIE DE BASE	
MÉDICAMENTS	UTILITÉ
ANTIBIOTIQUES À ACTION COURTE Ex. liquamicine LP, pénicilline, tétracycline	Pour débiter le traitement (action thérapeutique plus rapide). Moins de 24 heures de durée d'action. On peut ajouter à cela un antibiotique à plus large spectre (cas de conditions plus graves).
<ul style="list-style-type: none"> TÉTACYCLINE LP PÉNICILLINE TÉTACYCLINE (POUDRE) 	La majorité des agents infectieux des ovins Piétin, listériose, rétention placentaire, abcès. Avortements, pneumonies, listériose, piétin.
ANTIBIOTIQUES À ACTION PROLONGÉE Poudre. Ex. tétracycline LA, pénicillines LA, florfenicol	Pour continuer le traitement initié par les antibiotiques à action courte.
<ul style="list-style-type: none"> TÉTACYCLINES LA PÉNICILLINES LA FLORFÉNICOL 	La majorité des agents infectieux des ovins Piétin, listériose, rétention placentaire, abcès. Avortements, pneumonies, listériose, piétin.
ANTI-INFLAMMATOIRE Ex. Anafan, Dexaméthasone	Contrôle de la douleur, diminue l'inflammation. Souvent utilisés comme ajout au traitement avec des antibiotiques. Réduit l'enflure du pis. Aide au traitement de la toxicité de gestation et, en ajout avec la thiamine, à celui de la polioencéphalomalacie.

Un aperçu des éléments présentés dans la fiche « La pharmacie ovine de base ».

FICHE | LA TROUSSE D'AGNELAGE

Il est primordial d'avoir tout le matériel nécessaire à portée de main et non loin de l'endroit où les brebis agnellent pour être prêt à agir rapidement lors d'un agnelage difficile ou pour le suivi de la brebis et de ses nouveaux-nés qui demandent des soins particuliers dans leur première journée de vie.

La **fiche** comprend tout le matériel nécessaire pour porter assistance aux brebis en période d'agnelage et après celle-ci. On y retrouve également les médicaments parfois utiles lors de complication à la mise bas ainsi qu'un résumé des interventions primordiales à réaliser sur les agneaux suivant leur naissance.

MATÉRIEL DE LA TROUSSE D'AGNELAGE	
MATÉRIEL	UTILITÉ
GANTS LONGS À USAGE UNIQUE	Assistance à l'agnelage
GANTS COURTS À USAGE UNIQUE	Soins des nouveaux-nés et autres manipulations
MASQUES	Prévention de certaines zoonoses
SAVON ANTISEPTIQUE (chlorhexidine)	Lavage du pis et de la vulve
LUBRIFIANT	Assistance à l'agnelage
DÉSINFECTANT (Virkon)	Désinfection du matériel
CORDON OBSTRETRICAL DÉSINFECTABLE	Manipulation lors de l'agnelage
SERINGUES STÉRILES (1 ml, 3 ml, 10 ml)	Injections des brebis et des agneaux
AIGUILLES STÉRILES À USAGE UNIQUE (18 G 1 po, 20 G 1 po, 22 G 1 po)	Injections des brebis et des agneaux
TEINTURE D'IODE (2 à 4 %) OU CHLORHEXIDINE (0,5 %)	Désinfection des nombrils le plus rapidement possible (la teinture ou chlorhexidine en mélange avec l'alcool)
SERVETTES DE PAPIER	Nettoyage divers
TUBE À GAVER ET CONTENANT POUR GAVAGE	Gavage à la naissance ou d'un agneau faible (hypothermie)
COLOSTRUM COMMERCIAL EN POUDRE	Gavage au besoin
FIL OMBILICAL ET AIGUILLE	Suture de la vulve en cas de doute de prolapse
THERMOMÈTRE	Diagnostiquer les agneaux hypothermiques ou avec fièvre
CRAYON MARQUEUR	Identifier les agneaux ayant besoin de soins spécifiques
PINCE ET ELASTIQUES À CAUDECTOMIE	Caudectomie des agneaux naissants
AÉROSOL ANTISEPTIQUE	Soin des plaies lors de l'agnelage
BALANCE POUR AGNEAU	Pesée des agneaux à la naissance
ÉTIQUETTES D'OREILLE	Identification des agneaux
ALCOOL	Désinfection avant les injections (intraveineuses)
PESSAIRE POUR LES PROLAPSES	Problème de prolapsus vaginaux

Un aperçu des éléments présentés dans la fiche « La trousse d'agnelage ».

FICHE | UTILISATION JUDICIEUSE DES MÉDICAMENTS

En pratique ovine, il est évident que le médecin vétérinaire ne pourra pas examiner chaque animal malade ni traiter chacun de ceux-ci. Les éleveurs suivront les recommandations de leur vétérinaire pour les traitements préventifs et curatifs. Ils doivent donc prendre la responsabilité qui leur incombe quant à l'utilisation judicieuse des médicaments dans leur élevage.

La **fiche** traite de la gestion responsable de la pharmacie ovine et de l'importance de l'utilisation judicieuse des médicaments. Il est question des recommandations avant de traiter un animal ou un groupe d'animaux ainsi que de certaines mises en garde pour l'éleveur. Enfin, on y traite de tenue de dossiers, de la résistance aux antibiotiques, etc.

Utilisation judicieuse des médicaments

BIOSECURITÉ & BIEN-ÊTRE OVIN

LA LOI SUR LES MÉDICAMENTS AU QUÉBEC

Au Québec, les médicaments doivent être prescrits par un médecin vétérinaire qui a une bonne connaissance du troupeau. Celui-ci peut prescrire des médicaments homologués et également non homologués, hors homologation ou en dehors des recommandations du fabricant. Par contre, il doit en assumer la responsabilité quant aux dosages, sites d'injection, périodes de retrait, etc.

Au Canada, contrairement aux médicaments homologués, aucun seuil minimal de résidus n'est toléré dans les produits animaux mis en marché si un médicament hors homologation est utilisé. Il est donc fort important que les prescriptions des vétérinaires en tiennent compte. Peu de médicaments sont homologués en production ovine, particulièrement pour ceux que l'on doit utiliser pour les brebis laitières.

LA RÉSISTANCE... UN PHÉNOMÈNE INÉVITABLE!

La résistance aux antibiotiques et aux antiparasitaires est un phénomène inévitable. Il faut donc prendre des mesures adéquates pour la contrer. Au Québec, on dénote d'ailleurs de la résistance aux principaux vermifuges utilisés contre les parasites gastro-intestinaux.

Le tableau ici-bas présente une suggestion dans la séquence de décisions quant à l'ordre du choix de l'antibiotique à privilégier dans son élevage. Celle-ci peut cependant varier selon la condition rencontrée et l'efficacité reconnue de l'antibiotique.

SÉQUENCE DE DÉCISIONS SUGGÉRÉE DANS LE CHOIX D'UN ANTIBIOTIQUE



LE BIEN-ÊTRE

- Prévoir une infirmerie pour isoler les animaux malades: permet de suivre l'évolution du traitement et de réévaluer le traitement en cas d'échec. Permet à l'animal de récupérer plus facilement que s'il était en grand groupe. Évite aussi la dissémination de la maladie aux autres sujets du groupe.

LA BIOSECURITÉ

- Choisir l'injection sous-cutané lorsque possible, mais éviter d'injecter dans les masses musculaire de l'arrière train. Injecter préférentiellement dans la zone du cou. Ne pas dépasser 5 ml par site d'injection. La zone où l'on

Un aperçu des éléments présentés dans la fiche « Utilisation judicieuse des médicaments ».

FICHE | ZOONOSES

Les animaux peuvent être porteurs de maladies infectieuses, et ce, souvent sans signes apparents. Certaines de ces maladies sont transmissibles aux humains, on les appelle zoonoses.

La **fiche** traite des différents modes de transmission des zoonoses, des personnes les plus à risques ainsi que des différentes recommandations pour les visiteurs lors de contact avec les animaux et des recommandations pour les éleveurs lors de visites de ferme.

Prévention des zoonoses

BIOSECURITÉ & BIEN-ÊTRE OVIN

RECOMMANDATIONS POUR LES VISITEURS LORS DE CONTACTS AVEC LES ANIMAUX :

- Respecter les consignes émises par la ferme hôte;
- Se laver les mains avant et après avoir touché aux animaux, ainsi qu'en entrant et en sortant de la bergerie;
- Éviter de se porter les mains à la bouche lors des contacts avec les animaux;
- Éviter de manger des aliments après avoir touché aux animaux et avant de s'être lavés les mains ou lors des visites de ferme;
- Prévenir les piqûres d'insectes et des liques;
- Éviter les aires d'agnelage et la manipulation des jeunes agneaux;
- Ranger les jouets, les sucettes et les objets qui risquent d'être contaminés;
- Nettoyer les souliers souillés par les excréments d'animaux (on recommande de porter des bottes de plastique);
- Ne laisser jamais les enfants sans surveillance;
- Demander la permission avant de nourrir des animaux;
- Nettoyer les blessures, égratignures, morsures et consulter votre médecin si nécessaire.



RECOMMANDATIONS POUR LES ÉLEVEURS LORS DE VISITES À LA FERME :

À L'INTENTION DU VISITEUR

Ces recommandations s'appliquent lors des visites de ferme, des foires agricoles, des encans, des fermes de Pâques, ou tout rassemblement d'animaux.

À L'INTENTION DE L'ÉLEVEUR

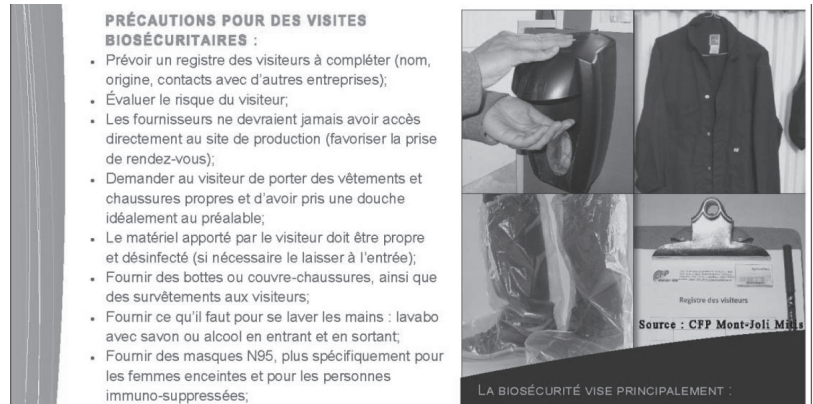


Un aperçu des éléments présentés dans la fiche « Zoonoses ».

FICHE | RÈGLES DE BIOSÉCURITÉ

La biosécurité représente tout ce qui entoure les outils, les procédures et les mesures pour contribuer à prévenir, diminuer ou contrer les dangers liés à la transmission d'agents pathogènes pouvant conduire à des pertes importantes dans l'élevage concerné. Les visiteurs et l'introduction non contrôlée de nouveaux animaux sont les principaux éléments pouvant briser la barrière de la biosécurité dans l'élevage.

La **fiche** traite des diverses précautions à prendre pour des visites biosécuritaires à la ferme, du niveau de risque selon la provenance du visiteur ainsi que des diverses options d'installations biosécuritaires possibles en bergerie pour limiter les risques d'infection d'agents pathogènes.



Un aperçu des éléments présentés dans la fiche « Règle de biosécurité ».

Ces fiches ont été financées par le programme SBTBEA - Axe 3, de Cultivons l'avenir 2.



Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

NOUVEAUTÉS | CAPSULES VIDÉO : DE COURTE DURÉE, VISUELLES, ENRICHISSANTES ET INTÉRESSANTES !

Puisque la formule de capsules vidéo est très appréciée et permet de transmettre une foule d'informations pertinentes sur la production ovine, le centre d'expertise est en cours d'un projet de production de 12 courtes vidéos du genre. Plus spécifiquement, les capsules vidéo pratiques toucheront les aspects de la salubrité alimentaire, la biosécurité, la traçabilité, la santé et le bien-être des ovins.

À ce jour, 4 capsules sont disponibles pour visionnement, et il s'agit de :

- ⇒ La quarantaine et ses particularités
- ⇒ L'infirmierie et ses particularités
- ⇒ Le Carnet électronique GenOvis
- ⇒ Bâtons électroniques et traçabilité

Vous pouvez visionner les capsules vidéo sur le site Internet du CEPOQ à www.cepoq.com dans section « Capsules vidéo » ou sur la « Chaine Youtube du CEPOQ ». Cette dernière vous permettra d'ailleurs de visionner toutes les capsules vidéo du CEPOQ produites à ce jour.



Ces capsules ont été financées par le programme SBTBEA - Axe 3, de Cultivons l'avenir 2.

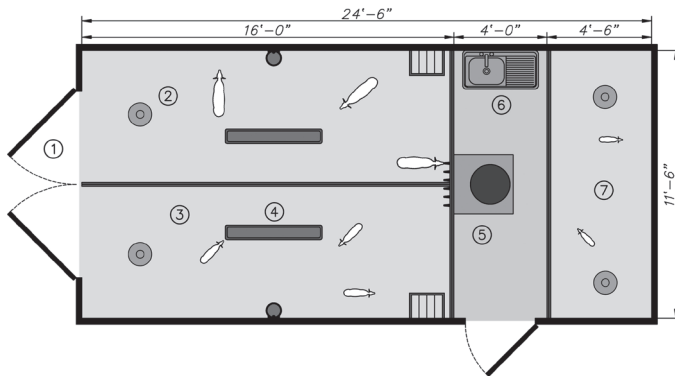
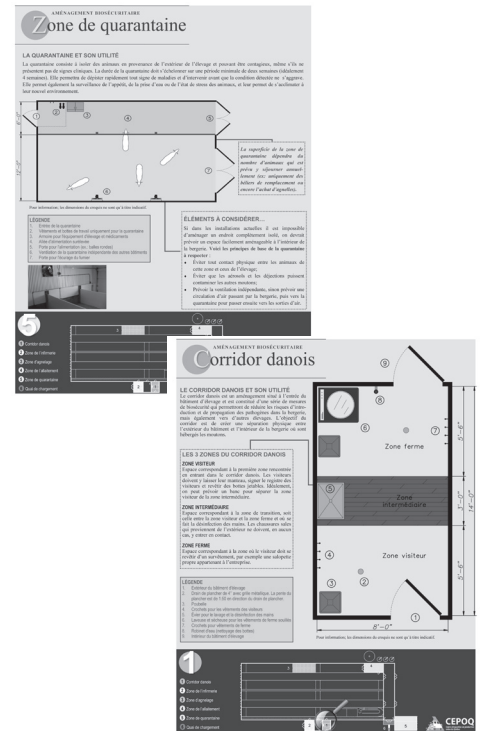


Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

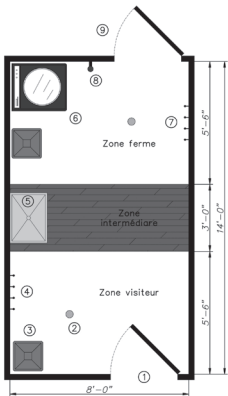
NOUVEAUTÉS | PLANS D'AMÉNAGEMENT BIOSÉCURITAIRE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS LA CONSTRUCTION OU L'AMÉLIORATION D'INSTALLATIONS D'AVANTAGE BIOSÉCURITAIRES !

Pour répondre aux besoins en biosécurité d'un aménagement optimal des installations, il faut prévoir, que ce soit dans la construction d'une nouvelle bergerie ou dans sa rénovation, différentes zones qui ont leur importance dans une saine gestion de son élevage. Ces espaces biosécuritaires permettront de protéger le troupeau contre les pathogènes potentiellement rencontrés en élevage ovin. Il peut s'agir de : **un corridor danois, un quai d'embarquement, une quarantaine, une infirmerie, une zone pour l'agnelage et une zone pour l'allaitement artificiel.** Ces zones doivent d'ailleurs se situer aux bons endroits de façon à pouvoir établir un plan de circulation cohérent à l'intérieur de l'élevage.

Dans le cadre du projet : « Développement d'outils et d'ateliers de sensibilisation en accord avec les bonnes pratiques recommandées en matière de santé ovine, de biosécurité, de traçabilité et de salubrité », sept plans d'aménagement biosécuritaire ont été produits et peuvent être **téléchargés sur le site Internet du CEPOQ dans la section : RÉFÉRENCES / Fiches techniques.** Vous pourrez grâce, à ces plans, voir où il peut être pertinent de positionner chacune des zones à l'intérieur de votre élevage et vous guider pour la construction ou l'amélioration de celles-ci. Voici quelques plans d'aménagement biosécuritaire produits :



LA ZONE DE L'ALLAITEMENT ARTIFICIEL consiste en une section de la bergerie qui servira à accueillir les agneaux surnuméraires ou délaissés par leur mère. Bien qu'il demeure plus économique de faire adopter ces agneaux, l'allaitement artificiel peut s'avérer profitable dans les cas où l'adoption est impossible. Pour assurer un taux de survie optimal à ces agneaux, il faut que ceux-ci soient placés dans des conditions idéales de température, d'humidité et de ventilation. La litière sèche et abondante est aussi un incontournable.



LE CORRIDOR DANOIS est un aménagement situé à l'entrée du bâtiment d'élevage et est constitué d'une série de mesures de biosécurité qui permettront de réduire les risques d'introduction et de propagation des pathogènes dans la bergerie, mais également vers d'autres élevages. L'objectif du corridor est de créer une séparation physique entre l'extérieur du bâtiment et l'intérieur de la bergerie où sont hébergés les moutons. Le corridor danois comprend trois zones : la zone visiteur (entrée des visiteurs), la zone intermédiaire (zone neutre qui permet de bien démarquer les deux autres zones et de pouvoir se laver les mains par exemple) et la zone fermée (linge et couvre-chaussures de la ferme). Le corridor danois peut s'aménager assez facilement à l'intérieur d'installations déjà existantes. ■

Ces plans ont été financés par le programme SBTBEA - Axe 3, de Cultivons l'avenir 2.